



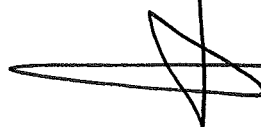
AR PREFECTURE

016-200054047-20210518-2021\_05\_18\_15-DE  
Reçu le 20/05/2021

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** une remise gracieuse au titre de l'année 2021
  - sur les redevances saisonnières d'occupation du domaine public des restaurants et débits de boissons pour l'installation de terrasses du 01<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> octobre 2021 aux restaurants et débits de boissons,
  - sur les redevances annuelles d'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses pour les restaurants et débits de boissons.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 18 mai 2021



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

